

[REDACTED]
Société Civile Immobilière
Capital social [REDACTED] Euros
Siège social : [REDACTED]

[REDACTED]
[REDACTED]
RCS NICE [REDACTED]

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
DU [REDACTED] 2012**

L'an deux millè douze, le [REDACTED] les associés de la société [REDACTED] au capital de [REDACTED] Euros divisés en [REDACTED] parts sociales, dont le siège social est à [REDACTED] se sont réunis à [REDACTED] (Italie).

L'Assemblée est présidée par M. [REDACTED] en sa qualité de gérant.

Sont présents:

Monsieur [REDACTED], propriétaire de [REDACTED] parts sociales.

Mademoiselle [REDACTED], propriétaire de [REDACTED] parts sociales.

Soit au total [REDACTED] parts sociales représentant l'ensemble des parts sociales.

Le Président constate que l'Assemblée est valablement constituée et déclare qu'elle peut délibérer et prendre les décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- augmentation du capital social en numéraire pour un montant de [REDACTED] euros
- modification des art.7 et 8 des statuts ;
- pouvoirs.

Le Président dépose sur le bureau les documents suivants :

- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée ;
- le rapport du gérant ;
- la feuille de présence ;

Le Président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés au moins quinze jours avant la date de la présente Assemblée et que ceux-ci ont pu exercer leur droit de communication et d'information dans les conditions prévues par la loi. Les associés lui donnent acte de cette déclaration.

Le Président donne ensuite lecture des rapports mentionnés ci-dessus.

Il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'une somme en numéraire de [REDACTED] pour le porter à la somme de [REDACTED] par élévation du montant nominal de chaque part sociale qui passera de [REDACTED] euros à [REDACTED]

Cette augmentation de capital s'effectuant comme suit :

- à concurrence de [REDACTED] euros par Monsieur [REDACTED] par compensation à due concurrence sur la créance de compte courant qu'il détient à l'encontre de la société ;
- à concurrence de [REDACTED] euros par Madame [REDACTED] par compensation à due concurrence sur la créance de compte courant qu'elle détient à l'encontre de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

Par suite de l'adoption de la résolution qui précède, l'Assemblée décide de mettre à jour les articles 7 et 8 des statuts qui seront désormais rédigés de la manière suivante :

Article 7 « Apports »

Lors de la constitution, il a été fait apport d'une somme en numéraire de [REDACTED] euros intégralement libérée, correspondant à [REDACTED] parts sociales de [REDACTED] nominal chacune.

Par Assemblée du [REDACTED] 2012 le capital social a été augmenté d'une somme [REDACTED] par élévation du montant nominal de chaque part, porté à [REDACTED] euros.

Article 8 « Capital »

« Le capital est fixé à la somme de [REDACTED]. »

Il est divisé en [REDACTED] parts sociales de [REDACTED] euros, chacune entièrement libérée, réparties de la manière suivante :

1° M. [REDACTED] [REDACTED] parts sociales.

2° Me [REDACTED] [REDACTED] parts sociales.

Soit un total de parts composant le capital social égal à [REDACTED] »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution

L'assemblée donne tous pouvoirs au porteur des présents pour effectuer les formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la gérance et tous les associés présents.

En six exemplaires.

Le gérant (et associé)

L'associée

M. [REDACTED]

Me [REDACTED]